L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 9 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & Co., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c le mille. 12 mars—1 an

DEMANDES

DEMANDES—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans le 2me district, entre Royale et Rampart, Canal et Esplanade. Prix $20 à $40. Les propriétaires de résidences ainsi situées sont priés de s'adresser à D. Denégre, agent de propriétés foncières, 31 rue Carondelet. 9 sept—7t

A VENDRE.

A VENDRE—Toute une charretée de chevaux du Texas nouvellement arrivés 15 à 16 1/2 mains domptés et indomptés. Peuvent être vus au Stock Landing. Pour plus amples détails s'adresser à Crawley & Plautz.—Geo. Miller. 9 sept—

A VENDRE.—Pour se retirer des affaires [illegible] et magasin de fleurs. Aussi tous les outils pour les faire. Maison fondée depuis plus de 35 ans. Mme Faux, 69 rue Royale. 6 sept—6 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. Faust & Son vs. Weber Bros et Geo Weber et Jno Weber individuellement et in solido.—Les mêmes vs. les mêmes.—Les mêmes vs. les mêmes et les mêmes vs. les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 19,476, 19,477, 19,479, 19,480.—En vertu de quatre (4) writs de fi-facias à moi adressés par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le JEUDI, 17 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de bottes, souliers, chapeaux, casquettes, etc., d'après un inventaire enregistré en mon Bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sept—8 13 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George W. Schumann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,746—Division A.—Attendu que Jacob L. Schumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Schumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 sept—9 13 18

Succession de John Schafer et Aloysia Schafer sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,000—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Schafer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

Succession de Mme Eulalie Dupré veuve de Adolphe Cantrelle en premières noces et en secondes noces de John B. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

Succession de Mme Margaret E. Lurch, veuve de Philip G. Merchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,303—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William N. Grunewald exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

Succession de Philomène Marius.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,729—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Philomène Marius, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Sept—6 11 15

Succession de A. W. Bachemin et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,418—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. Rebout, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 sept—4 9 13

Succession de [illegible] Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,703—Division B.—Attendu que Peter Joseph Kramer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Gertrude Kramer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 sept—3 8 12

Harry W. Benedict vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,288—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Harry W. Benedict, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 sept—2 5 11

Succession de Frank J. Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,763—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. E. Becker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er sept—1 6 10

Succession de Charles Pearse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,115—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Dale administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er sept. 1 6 10

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,761—Division C—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire, en cette ville, dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. B. Sinford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.

Nlle-Orléans, 28 août 1891.

(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

30 août—30 sept 25—14 oct

Pour paraître prochainement, par GEO. CAY, ancien membre du barreau français, 6 rue St-Pierre, N. O.

La Loterie devant l'Opinion.

Suivie d'un recueil de chansons populaires sur la question du moment.

SOMMAIRE DU RECUEIL.—I. Ils ne nous attraperont pas—II. Lavage du linge—III. Ce qu'est notre gouverneur—IV. L'amour de l'argent—V. Colère du peuple—VI. Le gouverneur en campagne—VII. Nedolmes pas—VIII. Triomphe de la Loterie IX. Grande marche de la Loterie, sur l'air de la "Marseillaise."

Le tout formant une brochure de propagande en faveur de la Loterie de la Louisiane.

30 août 1 m—Dim Mer

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 SEPTEMBRE—CLASSE No 912

Tirage de 4 heures P. M.

11	36	53	21	43	71	13	34	40	6 14	3 23

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 8 septembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Prest, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest, N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
1 Lot de...	25,000	25,000
2 Lots de...	10,000	20,000
5 Lots de...	5,000	25,000
25 Lots de...	1,000	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300	60,000
500 Lots de...	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$500, soit	$50,000
100 Lots de...	$300	30,000
100 Lots de...	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900

3,134 Lots se montant à ... $1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement et la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS —DE LA— LOUISIANE vs. DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze [591], Six cent-soixante-sept [667], Sept cent-vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent-cinquante-quatre [854], Neuf cent quarante-deux [942], Neuf cent-quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre vingt-neuf [1089], Onze cent-quarante-trois [1143], Douze cent-trente-neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre vingt dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois-cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurent trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent-quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent—— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois-cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent—— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force. Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent-soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dolhonde, et est composé de vingt trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels dits vingt-trois terrains mesurent, ensemble, trois-cent-treize pieds, onze pouces et cinq lignes de façade rue Pologne; deux cent-vingt-huit pieds sept pouces trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Vertu, et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, laquelle ligne s'étend diagonalement de la rue Pologne à la rue Kentucky, le tout moins et excepté la portion enlevée de dits carrés et parties du carré pour l'élargissement de la rue Pologne, par la ville de la Nouvelle-Orléans, soixante pieds sur toute la profondeur de quarante arpents du dit carré de terre de la rue Pologne, exproprié par la ville pour l'élargissement de la rue Pologne.

2° Onze certains morceaux de terre situés et étant dans le dit Troisième District de cette ville et décrits comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 590, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villeré et Robertson; le dit morceau de terre est divisé en vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Kentucky; deux cent-vingt-huit pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quarante deux pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Robertson, et deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds, cinq pouces, deux lignes de façade sur la rue Villeré.

Un autre morceau de terre dans le carré No 668, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne; le dit morceau de terre étant divisé en et composé de seize terrains désignés par les numéros de un à seize, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds, trois pouces de façade rue Kentucky; deux cent treize pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur du côté de la rue Mathilda, deux cent quarante-deux pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de la rue Robertson, et deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds, cinq pouces, deux lignes de façade rue Claiborne.

Un autre morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilda; le dit morceau étant composé de vingt-deux terrains désignés par les numéros de un à vingt deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent cinquante-trois pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de la rue Claiborne, et deux cent soixante-sept pieds et sept lignes de façade rue Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Derbigny et Solidelle, le dit morceau de terre étant composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, deux pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent soixante quatre pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Solidelle.

Un autre morceau de terre étant dans le carré No 852, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Joséphine; le dit morceau de terre étant composé de vingt quatre terrains désignés par les Nos de un à vingt-quatre, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois-cent-quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent-quarante-huit pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de la rue Solidelle; deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds, cinq pouces, quatre lignes de façade rue Joséphine.

Un autre morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Joséphine et Célestine; le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; deux cent-quarante-huit pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur, deux cent-quatre-vingt-dix-huit pieds, cinq pouces, une ligne de façade rue Célestine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 994 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Génie; le dit morceau de terre est composé de vingt six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-deux pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; deux cen-quatre-vingt-huit pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Célestine, et trois cent sept pieds, dix pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson; ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; deux cent vingt-huit pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix huit pieds rue Johnson.

Un autre certain morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; trois cent trente un pieds quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante-deux pieds sept pouces de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds six lignes de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces six lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; trois cent trente un pieds quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante-deux pieds sept pouces lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Vertu et Dolhonde, le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre vingt-trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce une ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilda, trois cent cinquante-six pieds, un pouce, sept lignes de profondeur du côté de la rue Dolhonde, d'après un plan lithographique annexé à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente-trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane demandées en nantissement et attachées aux dites propriétés.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent-vingt sept dollars, les contributions sur neuf cen-trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877; et avec 5 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent-soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué non dus encore, mais pouvant être demandés en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de soixante sept mille, cent soixante seize dollars. Il assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Trois ameublements de salon de velours, porte-chapeaux, table à extension.

Chaises longues, miroirs, pendule de marbre, 9 devantures de cheminée, tapis, abats-jour, rideaux, boite à glace,

—Aussi—

Des tableaux de prix, chromos, compteur de buvette et installations, verrerie, etc., tables de poker,

—Aussi—

Pool table, etc.

Henry Bier vs Louisiana Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 33,484—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI 9 septembre 1891, à 10 h avec A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le second et troisième étages du local connu comme le No 250 rue Canal—

Le contenu et installations du dit local consistant d'articles (numérés plus haut et d'autres trouvés ordinairement dans un club social de première classe), le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

4 sept—4 5 6 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, veuve de Jacques Brandin vs. Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° **Deux certains lots de terre contigus**, situés dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Prosper, lesquels dits lots sont désignés par les Nos Un et Vingt-Quatre de l'îlet No 68, sur un plan fait par L. Surgi, le 29 mars 1838, déposé à l'étude de L. Férand, alors notaire en cette ville; conformément au dit plan les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Mandeville et mesure trente cinq pieds une ligne de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne. Le lot No 24 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Le tout au pied américain; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schaag par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 495.

2° **Un certain lot de terre, ensemble** avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Tonti, Hôpital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1843 et annexé à un acte du 3 juin 1841, pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Miro et mesure trente pieds de face sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro, Étant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Amédée Picard, par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire, le 2 septembre 1869, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° **Un certain lot de terre** situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Hôpital, Miro et Tonti, désigné par le lot No 17, sur un plan de Bringier du 4 novembre 1843, annexé à un acte en date du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock, parlant en cette ville; le dit lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Étant la même propriété acquise par le défendeur de la succession Ignace Fernandez, par acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire, le 16 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 625.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 août—19 26—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,279—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur les dits terrains dans le mur, ainsi que les deux consistant en machines, appareils et tous autres objets faisant partie de la fabrique de glace connue sous le nom de "Peoples Ice Factory" situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julia, désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan dressé par High Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre la rue Fulton et la rue Front, et aussi de la même largeur sur la ligne du terrain No 4; et cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, trois pouces et trois lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes, par et entre terrain No 5, et cent vingt trois pieds sur le terrain No 7. Le terrain No 7 mesure environ vingt-trois pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, sur cent vingt-deux pieds, onze pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 6.

Le terrain No 8 mesure environ vingt quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, sur cent vingt deux pieds, onze pouces et une ligne sur la ligne du terrain No 7, et cent vingt-trois pieds, six pouces sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie, et mesure vingt quatre pieds, huit pouces et cinq lignes de façade rues Fulton et Front, sur vingt-trois pieds, deux pouces et deux lignes de façade rue Julie; et cent-vingt trois pieds, six pouces sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050.00 (maintenant due sur des coupons de bons émis par la compagnie défenderesse); et 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des bons et coupons ici en litige; l'acquéreur assumant un montant égal à son enchère, coupons attachés aux bons comme suit, $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893; $1,050 payable le 15 octobre 1893; $1,050 payables le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895; et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 15 avril 1889, payable six ans après date garantie par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, en avril 1889; 2½ pour la somme de $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jos. A. Horr vs Philip Massel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,600—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bayonne, Dryades, Philippa et Delord, désigné comme le lot No 56, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, le 8me jour septembre 1833, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delord, anciennement Triton Walk, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à une allée dans le fond.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de Jacob Kassel, par acte pardevant A. J. Ker, notaire, le 15 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 août—26—sept 1 8 15 22 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Barry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan.

La résidence en briques à deux étages, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 19 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue St-Thomas, sur 114 pieds 3 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand couloir, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, au dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.

Sept—8 19 26 oct 3 10

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.

348 rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

PAR E. CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—E. Curtis, encanteur—SAMEDI, 12 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, Premier District de cette ville. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rigtor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Dossier No 32,861, dans l'affaire de la succession de Charles Anderson, décédé à l'encan, il sera vendu.

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Delord et Constance, désigné comme lot numéro (3) 3 sur un plan déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, connu comme plan No [7] sept. Le dit lot mesure 24 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 113 pieds 8 pouces entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur en usage commun avec ce terrain et les autres.

Les améliorations consistent en une résidence en briques substantiellement bâtie, ayant deux étages avec sept chambres et lieux d'aisance, avec hangar fermé dans le fond et une grande cuve neuve. Il y a un grand terrain de face pour plantes de fleurs, arbres, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an à raison de 8 pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1891, en sus du prix de son enchère sur la propriété.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Sept—9 sept 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Annunciation et Première (bornée par les rues Deuxième et Chippewa.)

Mme Veuve Gertrude Hammel vs Wm. F. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,305.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot désigné par le numéro soixante dix-sept, lequel est borné par les rues Première, Annonciation, Deuxième et Chippewa désigné comme lot No 22 et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces de face à la rue Annonciation, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur le côté le divisant du lot No vingt deux et cent vingt trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et façade à la rue Première, le dit lot formant le coin des rues Annonciation et Première.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la succession de Maria S. Brown, d'après acte fait pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le 5 octobre 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

24 août—24 31—7 14 21 26 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme F. P. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans le 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1813 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant situés dans un îlet borné par les rues St Paul, maintenant Sud Liberté, Saint Pierre, maintenant Sud Franklin Julie et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt six pieds de face sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le carré No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits et ce qui y appartient, droits, privilèges et dépendances de même que les réclamations sur quatre cent quarante actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire pour la réclamation de la demanderesse, soit $1,100, le montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $110 du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 0/0 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du fonds capital hypothéqué non dû mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la dite Banque, savoir, la somme de $3,930 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et ses lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 août—26—sept 1 8 15 22 26

Etat de Situation Semestriel DE LA UNION NATIONAL BANK,

clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,609 99
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et valeurs	$345,630 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00—	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08—	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$196,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		37,164 87
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,191 51
Réservé pour deux années de taxes non payées		27,000 00
Dépôts individuels	$1,130,980 06	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—	1,536,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.
G. UHALAGON, Caissier.

3 jan—1f

Succession de Jacob Haber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,213.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Haber, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 sept—3 8 12

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,706—Division A.—Attendu que Théophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Sept—2 8 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches en Noyer noir, etc.

Succession de Hattie Long.

No 33,917—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—MARDI, 15 septembre, à 10½ heures A. M., il sera vendu, au No 135 rue Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, daté le 1er septembre 1891, pour le compte de la dite succession, le contenu du dit local, comprenant en partie:

5 armoires riches en noyer noir à portes en glaces doubles, meubles de chambre à coucher Victoria, le tout du dernier genre.

4 beaux ameublements de chambres à coucher Vic oria en noyer noir, tous du dernier genre.

2 grandes glaces françaises à cheminée, encadrements en noyer.

1 porte-chapeau, grandeur extra, en noyer noir, avec glace française épaisse, et deux fauteuils en cuir en relief.

2 ameublements combinaisons de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Bruxelles,

Tables à rallonges, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts, oreillers, traversins, gravures, seaux à charbon, stores, tringles, lavabos, vaisselle, porcelaine, rideaux, nattes et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les mentionner. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.

2 sept—2 7 12 et 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

VS

SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 13 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Le magasin avec résidence double en bois à deux étages.** Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress coin nord-ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois Nos 204 et 204 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au coin, et quatre chambres de l'autre côté, et citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de L'Isle, voyer, en date du 14 août 1891 d'après lequel le terrain mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Cypress sur 98 pieds 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, de que lle rue il forme le coin et entre lignes parallèles. Le cottage a l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur suivant rue Clara.

2° **La résidence double en bois à deux étages** Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenant et située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, contenant 4 chambres de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** attenant et situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas. de l'Isle, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4° **Le magasin et résidence double** en bois à un étage Nos 308 et 308 1/2 rue Lafayette, coin sud ouest de Clara, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, désigné par la lettre D et il y a un magasin et deux chambres à l'encoignure et de trois chambres de l'autre côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur le dit plan sus mentionné de Chas de l'Isle et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade de 100 pieds 10 pouces à la rue Clara, formant le coin de la dite rue, 64 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot E et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192 par an.

5° **Un cottage double en bois à un étage** Nos 370 et 370 1/2 rue Lafayette, attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite, ayant trois chambres et allée de chaque côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le dit plan de Charles de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur 67 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot D, et 64 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond, se louant au taux de $192 par an.

6° **Le cottage double en bois à un étage** Nos 200 et 202 rue Clara, attenant dans le fond et situé dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite, contenant quatre chambres, hangars et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Clara sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Lafayette et 26 pieds sur la ligne s'étendant vers la rue Cypress et ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond sur laquelle il a 32 pieds 3 pouces sur une autre profondeur de 31 pieds 3 pouces à partir de la plus près de la rue Cypress; ensuite 1 pied 7 pouces sur une ligne et ensuite à une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond et avant l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de large, ouvrant sur la rue Clara, loué par mois au taux de $96 par an. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont dans un voisinage tranquille et très proche du nouveau Canal et du Mississipi Valley Railroad, garantissant de bons locataires en tout temps et une bonne clientèle pour le commerce de détail et près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

7° **La résidence double en bois,** à deux étages Nos 106 et 108 rue Claiborne coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Sud Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres et allée de chaque côté et citerne. Le lot est désigné par la lettre A, sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, daté le 14 août 1891, et mesure 26 pieds de façade à la rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade à la rue Cypress, entre lignes parallèles, de 68 pieds 6 pouces 4 lignes, formant le coin de la dite rue Cypress. Louée au mois au taux de $120 par an. La rue Claiborne est une des plus larges avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail ou de bois locataires, et près des lignes de chars

8° **Un cottage en bois à un étage,** No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus et septièmement décrite, ayant 4 chambres et cave; le terrain est désigné par la lettre B d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 39 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 26 pieds, entre lignes parallèles; loué au mois au taux de 72 piastres par an: une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9° **Huit certains lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St George, Upperline, Loup et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par F. J. Rathea, le 8 avril 1850, et déposé à l'étude de A. H. Van Dalsen, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 96 pieds 1 pouce d'un côté et 99 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 58 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure. Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne location pour vacherie, la rue Valence est comblée et offre un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs; la partie du crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs payeront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessous:

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 août—16 22 29—sept 5 12 19

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1305, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Sonlat,

—Et—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES.

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp,

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept., 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, signé le 16 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. W. Reynolds ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891; et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des dites rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois,** Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situés dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté, donnant aussi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° **Excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois,** No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart, actuellement le carré 210, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un à l'autre et mesurant, respectivement comme suit: le terrain No 7, 31 pieds; le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le dit terrain No 9 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 103 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Forsher, voyer déposé en l'étude de C. C. Ladroyere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois, ayant magasin d'épicerie, 5 chambres, auvent, citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois,** No 103 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui sans cesse prend de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer; et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un site paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs, la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur payant, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL

—ET—

PROPRIETE DE RESIDENCE

MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages. No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage,

No 349 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 30—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B en date du 10 août 1891, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Le magasin à trois étages en briques**, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 114 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 101 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 111, et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions d'expédition et de commerce, peut être utilisé pour n'importe quel genre d'affaires.

2° La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou Gaiennié, située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio ou Gaiennié, Calliope, Magazine et Constance, et au corridors, huit chambres, citerne. Le terrain est désigné sur un plan partie lui annexé à un acte daté du 3 décembre 1842 passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 3, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Clio ou Gaiennié, sur 88 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois, au taux de $144 par an. A quelques minutes du commerce et du centre des affaires. A accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3° **La bâtisse à un étage en bois,** No 349 rue du Camp, le coin sud ouest de la rue Erato dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Calliope, Prytanie, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Coliseo et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Coliseo, sur une profondeur et façade de 66 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement situé pour une résidence ou un placement d'argent pour amélioration.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—5 12 19 sept

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Cottage Résidence,

Rue Nouvelle-Orléans,

Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odille Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spray.

No 33,304—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Orléans, Prosper, Nouveau St Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 26 novembre 1879, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 119 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St-Avide) et ayant 18 pieds dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 sept—5 12 26—oct 3 10

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency.)

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 32. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation,
(Comptroller of the Currency)

M. Arnoteaux,	A. M. Aguiette,
F. Alpuente,	A. Aldater,
Joseph Batt,	Joseph Brugere,
A. Bayhi & Co.,	Dr. J. Bordes,
W. B. Bell,	W. B. Bell, adm.staf t
B. Benjamin & Co.,	A. Bodault & Co.
Loui Balleo,	Bercier & De Saes,
L. Beboist,	F. Belden,
J. Brandon,	F. Bresn,
J. F. Barthélomy,	Louis Bader,
Borsio & Bro.,	R. Belivan,
O. Barbo,	B. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Boese,
Jean Ballenco,	J. A. Bordenat,
Samuel Sanders,	Comegarie & Lamber
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadis Couturie,	F. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No 9,	Cassidy & Miller
F. Casse, agent,	F. Casse,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charnet,
J. H. Chipot,	Hetman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lancaster,
Mme Louis De Galle,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Dauparie,
P. Dejan,	J. O. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.
Dominique Denis,	George Degas,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Duverne,	M. T. Ducros
Duvallier & Co.	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	—Funch,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Feltex,
Gustave Furstz,	E. C. Feinour,
Falber & Gonsenheim,	G. R. Finney
Mme Gust. Fourgnac,	Joseph Greenghaimer
Joseph Getzinger,	Generelly & Alley,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arsene Guirand
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guizanli,	J. Gardel,
E. J. Hamilton,	Hermann & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George Hunt M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herree,
U. O. Holtz,	Mme Henry Hebert,
Marx Israel,	Imoan Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. R. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
S. Jahrens,	F. Jenfreid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullander,	Kendig & Co,
Dr S. Kannemann,	Anatole Lévêquet,
Joseph Larrieu,	E. Lepinan,
M. Lamason,	E. Larrisson,
O. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins.
Edward Liechy,	Lang & Bernheimer
Laboulase & Dohis,	Mme J. B. Lepreste, Sen
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co,
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montenie & Co,	Charles Masson,
A. J. Mouteix,	J. Mandis,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mason,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Maurian, Succ. de	J. Manand,
Philip McCabe,	T. Mereau,
Lucien Malle,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	E. Marks,
Michael Meilleur,	Bernilla Myette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden, encanteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigna,	Pritchard & Bookman,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarra,	S. B. Packard,
A. Palisola,	E. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quintis Fils,	E. Rabesse,
E. Roger & Co,	J. Raviere,
J. Strauss,	Mme Anne Saron,
J. R. Sarrazin	William Snow,
G. Schmidt,	Southern Bank Culture Assn.
Strauss,	
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Soot,	M. F. Scarcher,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Stanche,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Symart,	S. Seabury,
J. S. Seelari Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewdt,	F. Sonhiet,
Mme M. E.	O. R. Singleton,
E. F. Schmieoders,	Alfred Shaw,
H. M. Soria,	F. Sannacouth
Nicholas Th	E. A. Terrebonne,
A. Tessen	S. M. Todd & Co,
Samuel af. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Verrier,	Jas A. Vignaud
Philip Vallerie,	François Veltra,
Paine Wagner,	Adolph Wein,
Wm. Wheat, Suc. de	L. A. Witte,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
E. Wagener,	E. K. W. [illegible]
E. [illegible]	M. A. [illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième,
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième,
12 Magnolia et Washington,
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseo.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette,
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
6?0 Reynes et Dauphine.

L'Abeille de
Bureau
[illegible]
MERCREDI,
Mandeville.
[illegible]
Mandeville,
DIMANCHES et
27 mars—
COMP[illegible]
42 de la rivière
LA TOURAINE,
LA BRETAGNE
LA CHAMPAGNE
Prix
Entrepont,
lots, aller et
M. J. A.
LOUISIANA.
Le steamer
CHI[illegible]
Southern Pacific
San Antonio Express
California Ex-
Chars-Buffet entre
Queen and
Virginia, Richmond
Chicago, Cleveland
Arrive à Meridian
Arrive à Attalia
Arrive à Bergin
Arrive à Lexington
Arrive à Cincinnati
Bureau des
Cincinnati,
Banque
NO. 31
Capital payé
Profits non divisés
Dividendes non
Le Dr C. Tesrat
No 72.
CO[illegible]
—Domain,
nais d'un voyage,
pour exiger du
que je reviens;
irons chercher.
—Solange,
doine, tu veux
Quand,
rentra chez lui.
Seine, il se sentit
la profonde
déjà, dans la
l'envelopper.
de moi de
conduit au bat